



N° 630 1374 CABI 2020

V/ Réf/

N/ Réf/

Objet : **COMMUNIQUE DE PRESSE DU MINISTRE DE LA SANTE
PUBLIQUE ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA SUR LE SUIVI DES
ACTIONS DE PREVENTION ET DE RIPOSTE FACE AU COVID-19**

Dans le but de tranquilliser et tenir régulièrement informée l'opinion nationale et internationale sur la situation du COVID-19, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida communique ce qui suit :

1. L'état de santé des 2 patients testés positifs au coronavirus ce 31 mars 2020, et qui sont en hospitalisation au Centre de Traitement de la Clinique Prince Louis Rwagasore évolue favorablement.
2. Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida tranquillise les usagers de l'Hôpital Prince Louis Rwagasore et leur demande de fréquenter cette structure sans crainte d'être contaminés puisque toutes les dispositions ont été prises pour séparer le Centre de Traitement du COVID-19 du reste des autres services de soins de cet Hôpital.
3. Le travail d'identification et de mise en quarantaine des cas-contacts des 2 patients testés positifs au Covid-19 pour faire des prélèvements se déroule normalement.
4. Tout patient testé positif de COVID-19 ne signifie pas qu'il est condamné à la mort. C'est pourquoi, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le sida appelle les populations à rester sereines, à vaquer tranquillement à leurs occupations quotidiennes et à respecter scrupuleusement les mesures de prévention individuelles et collectives notamment :
 - Se laver les mains à l'eau propre et au savon ou à l'eau chlorée
 - Eviter de se saluer en se serrant les mains ou en s'embrassant
 - Tousser ou éternuer dans votre manche ou utilisez un mouchoir en papier qui doit être jeté immédiatement dans une poubelle fermée, puis nettoyez-vous les mains



5. Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida réitère sa demande pressante à la population à ne pas se fier aux rumeurs et surtout à se garder de les relayer via les réseaux sociaux ou autres supports de communication.
6. Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida demande à toute personne ayant été en contact avec un cas testé positif et ne présentant aucun symptôme du COVID-19 de s'astreindre à l'auto quarantaine à la maison. En cas d'apparition des symptômes, consulter la structure de soins la plus proche ou appeler au numéro vert 117.
7. Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida réitère son appel à la population que le port de masque est réservé aux personnes infectées par le COVID-19 et au personnel de santé chargé de la prise en charge de ces dernières.
8. Enfin, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida adresse ses remerciements et encouragements aux personnels de santé qui sont en première ligne jour et nuit pour lutter contre le COVID-19.

Fait à Bujumbura, le 01 Avril 2020

**LE CABINET DU MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA**

